

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-34

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE AIDE AUX INVESTISSEMENTS AGRO-ALIMENTAIRES

COMMUNE D'IMPLANTATION	ENTREPRISE CONCERNEE
MONTECH	Agrandissement des locaux et création d'une nouvelle chambre froide pour les Ets COSTE
MOISSAC	Installation d'une usine de valorisation des fruits déclassés pour la Société NUTRITIS
MONTAUBAN	Mise en place d'une nouvelle fromagerie à La TOME DU RAMIER

Vu la décision de l'Assemblée Départementale du 7 février 1997 portant création de l'aide immobilière à l'investissement agro-alimentaire,

Vu la décision de l'Assemblée Départementale du 26 juin 2003 portant modification de l'aide immobilière à l'investissement agro-alimentaire,

Vu la convention relative au soutien des entreprises agro-alimentaires mise en place entre l'Etat et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne en date du 23 juin 2003 dans le cadre du Plan de Développement Rural National.

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne intervient pour favoriser l'investissement agro-alimentaire en Tarn-et-Garonne sous forme de subvention. Il vient compléter les aides accordées par l'Etat et l'Europe.

Le taux de subvention s'élève à 25 % des coûts retenus dans le calcul de l'aide accordée par la Commission Régionale des Investissements Agro-Alimentaires (C.R.I.A) au titre de la Prime d'Orientation Agricole (P.O.A.). Le montant de l'aide du Conseil Général est plafonné à hauteur de 38 125 €.

Le cumul des aides publiques accordées au projet ne peut excéder 40 % des coûts éligibles calculés au titre de la P.O.A. par les services instructeur de la D.D.A.F. pour le compte de l'Etat.

Depuis 2007, la POA a été suspendue au profit de la mise en place de nouveaux dispositifs et ce dans le cadre du Plan National du Développement Rural, qui sera opérationnel progressivement sur 2008.

Les bénéficiaires de cette aide sont les entreprises du secteur des fruits et légumes ou de la viande :

- de stockage, conditionnement et commercialisation de produits agricoles et alimentaires,
- de transformation et commercialisation de produits agricoles et alimentaires dont le chiffre d'affaires n'excède pas 15 244 901 € et dont le programme d'investissements ne dépasse pas 1 524 490 € sur trois ans.

L'activité de transformation ne doit pas représenter plus de 50 % du chiffre d'affaires global de l'entreprise et ne doit pas venir compléter une activité principale de commerce de détail.

1er dossier : AGRANDISSEMENT DES LOCAUX ET CREATION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE FROIDE POUR LES ETABLISSEMENTS Alain COSTE A MONTECH

► LES RAISONS

L'entreprise COSTES a été créée à Montech en 1992.

A l'origine, son activité était essentiellement commerciale et consistait à l'acquisition et la vente en gros de fruits locaux. Un peu de conditionnement manuel était réalisé.

A partir de 2003, elle a commencé à s'équiper de matériel de conditionnement automatique pour réaliser des sachets de 1,5 ou de 2 kg de pommes de petits et moyens calibres.

En pleine saison de production, elle produit 8 000 sachets/jour qui sont immédiatement vendus à des clients français et étrangers.

Pour satisfaire la demande de ses clients, elle leur fournit durant les mois de juillet et août, des produits locaux (cerises, pêches, nectarines, melons, prunes, raisins).

Les principaux fournisseurs sont des producteurs locaux, des groupements de producteurs et des coopératives. En fin de saison, afin de satisfaire la clientèle et maintenir les emplois, l'entreprise fait appel à des produits de l'hémisphère sud.

Le tonnage total annuel est d'environ 3 500 tonnes d'origine locale pour la majeure partie.

Depuis 2003, l'entreprise a développé et mécanisé une activité dite de pré-emballage qui lui permet de vendre ses produits à la grande distribution.

Ses installations sont devenues aujourd'hui exiguës en terme de chambres froides. De plus, dans le cadre de sa certification Eurepcap, elle doit disposer de chambres froides séparées pour les produits bruts entrants et les produits conditionnés.

L'entreprise dispose à Montech de 500 m² de bâtiments.

L'opération, objet de la demande de subvention, portera la superficie totale à 700 m².

Ces bâtiments sont équipés d'une chaîne de calibrage avec ensacheuse et peseuse automatiques.

L'entreprise emploie en dehors du dirigeant 7 salariés permanents.

► LE PROJET

Le projet consiste à agrandir le bâtiment actuel d'une surface supplémentaire de 200 m² qui sera consacrée à la réalisation d'une chambre froide supplémentaire.

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable au titre de l'aide à l'investissement des entreprises agro-alimentaires car :

- le projet dont la petite taille ne justifiait pas la mise en oeuvre d'une procédure P.O.A.-FEOGA est néanmoins fort intéressant dans la mesure où il contribue à l'écoulement d'une production locale de pommes de petit et moyen calibre,

- le dossier s'inscrit dans le cadre de la convention relative au soutien des entreprises agro-alimentaires pendant la période 2000-2007.

► LE COUT D'INVESTISSEMENT DE L'OPERATION

Le coût global de l'opération s'élève à : 60 605,51 € T.T.C. dont :

	Montant en € HT
Charpente, couverture, bardages	29 448,45 €
Maçonnerie	11 116,00 €
Étanchéité	364,87 €
Panneaux chambre froide	7 496,25 €
Électricité	143,07 €
Fournitures diverses	850,69 €
MONTANT TOTAL H.T.	49 419,33 €
T.V.A.	9 686,18 €
Matériel chambre froide (occasion) sans TVA	1 500,00 €
MONTANT T.T.C.	60 605,51 €

L'assiette éligible qui ne comprend pas le matériel d'occasion s'élève à 49 419,33 € HT. La croissance escomptée nécessitera en sus un accroissement du fonds de roulement.

► LE FINANCEMENT MIS EN PLACE

Le plan de financement est le suivant :

	Montant en € HT
Subvention sollicitée du Conseil Général (25 % de 49 419 €)	12 354,00 €
Autofinancement et emprunts	48 251,51 €
TOTAL	60 605,51 €

► AVIS DE LA COMMISSION AGRO-ALIMENTAIRE

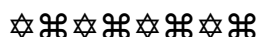
La commission considérant que :

- le projet permettra de structurer et d'accroître l'activité des établissements

A. COSTE

- il présente un intérêt pour le secteur fruits et légumes du Tarn-et-Garonne afin de lui permettre de mieux s'adapter aux marchés de la grande distribution;

Propose d'accorder aux Etablissements A. COSTE à MONTECH une subvention de **12 354 €** pour l'agrandissement des locaux et la création d'une nouvelle chambre froide.



2ème dossier : INSTALLATION D'UNE USINE DE VALORISATION DES FRUITS DECLASSES POUR LA SOCIETE NUTRITIS (Commune de Moissac)

► LES RAISONS

Une personne, après une formation d'Ingénieur Agronome, a décidé de proposer un projet innovant autour de l'élimination des fruits déclassés.

Il s'agit pour notre département, d'un projet particulièrement intéressant car il doit permettre de valoriser une ressource agricole qui a des difficultés à l'être eu égard de l'environnement mais aussi sa faiblesse en valeur ajoutée économique.

Pour cela, en collaboration avec le CRTT Pro industries de l'INSA, un brevet a été déposé afin de transformer ces fruits en édulcorants naturels pour les industries agro-alimentaires.

Des études de faisabilité tant techniques que commerciales ont permis d'élaborer un projet économique qui a obtenu le Concours National de la création d'entreprise innovante.

La première étude de marché a permis de déterminer un gisement important de l'ordre de 200 000 tonnes en France avec une partie valorisable à hauteur de 70 000 tonnes par an.

Il faut savoir que les stations fruitières payent de 40 € à 120 € la tonne pour détruire les fruits déclassés.

Le fructose élaboré a donc un fort pouvoir sucrant : il est 100 % fruit naturel pour les industries agro-alimentaires.

En ce qui concerne les chiffres d'affaires prévisionnels, ils se situent autour de 10 millions d'euros en 2010 pour atteindre 28 millions d'euros en 2012. Le projet devrait démarrer avec la création de 38 emplois pour atteindre 75 personnes en 2012.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

La volonté d'implantation près de MOISSAC, au coeur des vergers du Sud-Ouest et de son pôle fruitier d'environ 100 000 tonnes par an, au carrefour des régions Ouest et PACA permettra un développement rapide de l'activité.

Les investissements sont évalués à 15,4 M€ :

- Recherche 0,9 M€
- Immobilier 3,0 M€
- Equipements 9,5 M€
- BFR 2,0 M€ (dont 1,7 M€ créance TVA)

La réalisation de l'unité de production nécessite :

- l'acquisition d'un terrain de 20 000 m² sur la zone de "Bordes Rouge" à Moissac,
- la création d'un atelier de production de 2 500 m² aux normes alimentaires,
- des locaux sociaux (vestiaires, sanitaires, local CE...) pour 260 m²,
- un laboratoire qualité et R et D pour 80 m²,
- les bureaux pour 350 m².

L'ensemble de ces investissements immobiliers est évalué à **3,1 M€**.

Au delà de la création de cette unité de production, une chaîne de production sera installée, capable de produire 15 000 tonnes de fructose par an.

L'investissement de production est évalué à **9,5 M€**.

25 emplois sont prévus dès la mise en place de l'unité en 2008- 2009 : pour atteindre 75 emplois à l'horizon 2013.

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable au titre des aides immobilières en matière agro-alimentaire dans la mesure où :

- la société NUTRITIS relève du secteur des industries agro-alimentaires éligibles aux politiques du Conseil Général,
- le bâtiment sera financé par crédit bail assuré par le Crédit Agricole FINAMUR,
- le projet devrait permettre de créer environ 75 emplois d'ici 5 ans dont 25 au démarrage.

► LE COUT DE L'OPERATION

Il est évalué (APS) à **12,6 M€** et comprend :

- un investissement immobilier de 3,1 M€,
- un investissement matériel de 9,5 M€.

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne ne prend en compte que la partie liée à l'immobilier d'entreprise.

► LE FINANCEMENT MIS EN PLACE

Le plan de financement est le suivant :

	Montant
Conseil Général FDIE	76 250 €
Conseil Régional	300 000 €
Conseil Général (Agro-alimentaire)	76 250 €
Communauté Castelsarrasin/Moissac (aide au terrain)	195 000 €
Crédit bail	2 452 000 €
TOTAL	3 099 500 €

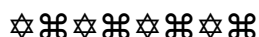
Soit au total, un montant d'aide escompté des collectivités de 21 %.

► AVIS DE LA COMMISSION AGRO-ALIMENTAIRE

La commission considérant que :

- l'objectif du projet Nutritis est de traiter un problème récurrent de la profession agricole à savoir le traitement des écarts,
- la mise en place de ce nouveau process industriel sur la zone de production de Moissac-Castelsarrasin est de nature à assurer le meilleur développement de la filière fruits et légumes du bassin sud-ouest.

Propose d'accorder à la Société NUTRITIS une subvention de **76 250 €** pour l'installation d'une usine de valorisation des fruits à MOISSAC.



3ème dossier : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE FROMAGERIE A LA TOME DU RAMIER SUR LA COMMUNE DE MONTAUBAN

► LES RAISONS

Un couple installé à proximité de Montauban, route de Saint-Etienne-de-Tulmont développe un certain nombre d'activités dans le domaine agricole orientées autour de la filière lait (bovins, lait). Pour ce faire, il élève 120 vaches laitières qui leur permettent de fabriquer du fromage commercialisé sous l'enseigne « La Tome du Ramier ». Le fromage est essentiellement commercialisé en vente directe (marchés, vente à la ferme).

Leurs enfants s'associent progressivement à cette exploitation familiale notamment une de leur fille, de formation ingénieur agricole, qui a décidé d'amplifier leurs activités l'action dans le domaine de la fromagerie.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Sur le site actuel, il a été décidé de procéder à la réalisation d'une nouvelle fromagerie ainsi qu'à une modernisation des installations. Il s'agit principalement de mettre en place une organisation plus professionnelle correspondant aux normes en vigueur. Pour ce faire, ils vont aménager une salle d'accueil et de vente qui leur permettra de mieux valoriser leur production. Par ailleurs, ils vont construire un nouvel atelier de transformation qui répondra aux normes en vigueur. L'objectif est aussi d'améliorer la qualité des fromages car elle constitue un atout majeur pour ce produit local.

Le montant des investissements immobiliers est le suivant :

	Montant en € HT
Accueil	86 400,00 €
Salle de vente	13 600,00 €
Construction de la fromagerie (atelier de transformation)	200 000,00 €
TOTAL	300 000€ HT

S'agissant d'activités agro-alimentaires, l'aide au titre de l'Etat a été calculée sur la base d'une dépense éligible de 108 387 €

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable car :

- la société « Tome du Ramier » relève des secteurs d'activité de production agricole,

► LE PLAN DE FINANCEMENT

	Montant	Taux
Conseil Régional	8 957,00 €	)
FEDER	8 957,00 €	) soit 24 %
Conseil Général	8 957,00 €	)
Autofinancement	273 129,00 €	
TOTAL	300 000,00 €	

► AVIS DE LA COMMISSION AGRO-ALIMENTAIRE

- le projet vise à favoriser la création d'une fromagerie artisanale dont la production est essentiellement issue du Tarn-et-Garonne,
- le projet permettra de valoriser le circuit court de leur production dans une filière où la qualité est un précieux atout pour la commercialisation.

Propose d'accorder une subvention de **8 957 €** pour la mise en place d'une nouvelle fromagerie à « La Tome du Ramier » sur la commune de Montauban.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- d'une subvention de **12 354 €** aux Etablissements COSTE pour l'agrandissement des locaux et la création d'une nouvelle chambre froide sur la commune de MONTECH,
- d'une subvention de **76 250 €** à la Société NUTRITIS pour l'installation d'une usine de valorisation des fruits déclassés sur la commune de MOISSAC,
- d'une subvention de **8 957 €** pour la mise en place d'une nouvelle fromagerie à « La Tome du Ramier » sur la commune de Montauban.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 20 427, sous fonction 928.

Autorisation de Programme 2007	114 375 €
Engagement 2007	0 €
Engagement à la Commission Permanente de ce jour	97 561 €
Reste disponible	16 814 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-34

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE AIDE AUX INVESTISSEMENTS AGRO-ALIMENTAIRES

COMMUNE D'IMPLANTATION	ENTREPRISE CONCERNEE
MONTECH	Agrandissement des locaux et création d'une nouvelle chambre froide pour les Ets COSTE
MOISSAC	Installation d'une usine de valorisation des fruits déclassés pour la Société NUTRITIS
MONTAUBAN	Mise en place d'une nouvelle fromagerie à La TOME DU RAMIER

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission agro-alimentaire,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

- 12 354 € aux Etablissements COSTE pour l'agrandissement des locaux et la création d'une nouvelle chambre froide sur la commune de Montech,

- 76 250 € à la Société NUTRITIS pour l'installation d'une usine de valorisation des fruits déclassés sur la commune de Moissac,
 - 8 957 € pour la mise en place d'une nouvelle fromagerie à « La Tome du Ramier » sur la commune de Montauban ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20427, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,